

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Montérégie – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

- ***Une prévalence des incapacités plus élevée dans la région, particulièrement chez les aînés***

En 1998, 18 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de la Montérégie présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 13 % chez les 15 à 64 ans et de 50 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des personnes de 65 ans et plus est supérieur au taux d'incapacité des personnes du même groupe d'âge de l'ensemble du Québec. En effet, la moitié des personnes de 65 ans et plus de la région ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 42 %. En outre, chez les hommes de cet âge, le taux d'incapacité atteint 52 % en comparaison de 39 % dans l'ensemble du Québec. Le taux d'incapacité est également plus élevé chez les femmes de 65 ans et plus de la région (49 % c.¹ 43 %).

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (9 %), à l'agilité (8 %), à l'audition (4,5 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,6 %).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

Près de 63 % de la population ayant une incapacité en Montérégie présente une incapacité légère et 37 %, une incapacité modérée ou grave (c. respectivement 61 % et 39 % au Québec).

▪ ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 40 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 34 % sont sans dépendance, mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 25 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 45 % des personnes avec incapacité vivent une situation de dépendance, 35 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale ou dans d'autres activités et 20 % ne sont pas désavantagées.

Dans la région, la moitié des femmes avec incapacité (50 %) vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 28 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 53 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 34 % des personnes de 15 à 64 ans. En fait, 39 % des hommes et 45 % de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception moins négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 30 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé moyen ou mauvais, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec (36 %). Dans la population sans incapacité, seulement 4,5 % évaluent ainsi leur santé.

De même, 14 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 7 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale moyenne ou mauvaise.

- ***Mais un peu plus de détresse psychologique, particulièrement chez les femmes et les 15 à 64 ans***

Environ 30 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique comparativement à 28 % dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 19 % chez les personnes sans incapacité. La détresse psychologique touche particulièrement les personnes de 15 à 64 ans (35 %) de même que les femmes (33 %) de la région, situation semblable à celle observée dans l'ensemble du Québec (c. respectivement 35 % et 31 %).

Profil linguistique et caractéristique socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel comparable à celui de l'ensemble du Québec***

Dans la région, 58 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 34 % connaissent le français et l'anglais, alors que 7 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 1,1 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est semblable à celui du Québec où 60 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le

français, 30% connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais et seulement 2,3 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Seulement 8 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, 11 % ont un tel statut. En outre, le quart des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Enfin, 92 % des personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire (qui réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone) comparativement à 90 % pour l'ensemble du Québec. Dans la région, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, un peu plus nombreuses que les personnes sans incapacité à appartenir au groupe majoritaire (94 % c. 92 %).

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen supérieur chez les hommes de la région***

Le revenu total moyen des hommes avec incapacité de la région est supérieur à celui des hommes de l'ensemble du Québec (19 073 \$ c. 17 758 \$) tandis que chez les femmes, on observe un revenu similaire (12 671 \$ c. 12 696 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (18 936 \$ c. 12 671 \$) que pour les hommes (31 798 \$ c. 19 073 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 66 % de celui des hommes dans la même situation.

- ***Près de la moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (33 %) ou d'autres revenus (19 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (80 %).

- ***Moins de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre***

La population avec incapacité de la région compte une proportion moins élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (25 % c. 30 %). Bien que moins accentuée en Montérégie, la pauvreté touche néanmoins davantage les hommes (28 %) et les personnes de 15 à 64 ans (27 %) ayant une incapacité. À titre comparatif, c'est 13 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

Près de 60 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ comparativement à 63 % dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est 35 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation (67 % c. 51 %), comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu et moins nombreuses à se considérer pauvres***

La proportion de personnes avec incapacité qui vit sous le seuil de faible revenu est moins élevée dans la région (37 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 16 % chez les personnes sans incapacité. Soulignons, par ailleurs, que les femmes de la région sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (40 % c. 33 %).

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 31 % des personnes avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). Il est nécessaire de souligner que c'est dans la tranche d'âge des

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

15 à 64 ans qu'on retrouve la plus forte proportion de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec 36 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors qu'un cinquième seulement s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, près de 48 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus comparativement à 61 % pour l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 47 % chez les personnes sans incapacité de la région.

- ***Une moins grande insécurité alimentaire que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 10 % des personnes ayant une incapacité (10 % des hommes et 9 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % des personnes avec incapacité dans l'ensemble du Québec. Seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

- ***Un peu moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Près de 38 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que celles ayant une incapacité légère (55 % c. 28 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (38 %), seulement 15 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental, soit la même proportion que dans l'ensemble du Québec. D'ailleurs, 44 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % dans l'ensemble du Québec.

Enfin, 11 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité. Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée au Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (17 % c. 8 %).

Soulignons, pour terminer, que 92 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées (c. 93 % dans l'ensemble du Québec), entre autres, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (38 %), parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (33 %) ou parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (21 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Moins de solitude et d'isolement et un peu plus de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont presque trois fois plus nombreuses à vivre seules que celles sans incapacité (21 % c. 8 %). Signalons toutefois que la proportion de personnes avec incapacité vivant seule est moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (21 % c. 24 %).

La population ayant une incapacité de la région compte d'ailleurs davantage de personnes mariées ou en union de fait (62 % c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (21 % c. 26 % dans l'ensemble du Québec). Il n'en reste pas moins que, dans la région, les personnes ayant une incapacité sont près de trois fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (21 % c. 8 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité de la région, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (26 % c. 14 %). Les hommes sont, quant à eux, plus souvent célibataires que les femmes (23 % c. 13 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (26 % c. 47 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

- ***Un soutien social comparable...***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (26 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 17 %.

- ***Mais une vie sociale un peu moins satisfaisante, surtout chez les femmes***

Près de 19 % des personnes avec incapacité de la Montérégie sont insatisfaites de leur vie sociale (c. 22 % dans l'ensemble du Québec). La même insatisfaction touche 12 % des personnes sans incapacité. Soulignons, de plus, que les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes avec incapacité à être insatisfaits de leur vie sociale (23 % c. 14 %).

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Dans la région, 44 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes comparativement à 50 % dans l'ensemble du Québec. Près de 90 % de celles qui ont besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, 46 % d'entre elles ont des besoins d'aide non comblés dans la région, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (53 % c. 33 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à en avoir besoin (58 % c. 37 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 14 % en ont besoin pour l'aide personnelle, 29 % pour les tâches domestiques et 37 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation moins élevé dans la région***

En 1998, 28 % des personnes ayant une incapacité utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion légèrement inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à utiliser au moins une aide technique (33 % c. 25 %) alors que dans l'ensemble du Québec, le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (39 % c. 23 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La majorité des personnes avec incapacité sont propriétaires***

Dans la région de la Montérégie, 53 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 36 % sont locataires et 11 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % sont propriétaires, 46 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- **12 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure**

Dans la région, 4,0 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 8 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, 12 % de ces personnes éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Ces proportions sont comparables à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 9 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 12 %, pour de longs trajets de 80 km et plus (c. respectivement 9 % et 15 % au Québec). Par ailleurs, 56 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (51 %).

- **Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail**

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (73 % c. 66 %) alors qu'elles sont moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (10 % c. 16 %). Les personnes sans incapacité de la région ont sensiblement le même profil.

- **Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne un peu plus élevée**

En 2000, 7 895 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 664 600 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, près de 88 déplacements durant l'année, soit 1,7 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Près de 41 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec), 28 % avait une déficience intellectuelle (c. 25 % au Québec) et 24 % présentait une déficience motrice ou organique et était ambulateur (c. 30 % pour l'ensemble du Québec). D'autre part, 36 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 64 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde comparable à l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 232 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de la Montérégie, ce qui représente 0,95 % des 24 500 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière un peu plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,3 %, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,2 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 36 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 43 % sont en classe spéciale et 21 %, en école spéciale. Au secondaire, c'est 25 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 43 % sont en classe spéciale et 33 %, en école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, aussi nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes du Québec***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région comme dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 63 % chez les jeunes sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 44 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c.

43 % au Québec) alors que cette proportion est de 30 % chez les personnes sans incapacité du même âge.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, aussi scolarisées que celles de l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité de la région présentent une scolarisation comparable à celles de l'ensemble du Québec. En effet, 19 % ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % au Québec), 41 % ont complété des études secondaires (c. 38 %), 30 % ont complété des études postsecondaires (c. 28 %) et, enfin, 10 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 %). De plus, près de 31 % des personnes avec incapacité de la région se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus élevée alors que dans l'ensemble du Québec, 33 % se situent dans la même catégorie. Enfin, en région comme dans l'ensemble du Québec, 52 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles. Sur ce point, mentionnons l'écart qui existe entre les femmes et les hommes de la région ; en effet, chez les hommes avec incapacité, le taux de diplomation est de 46 % alors qu'il atteint 56 % chez les femmes.

Il est toutefois important de souligner que les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité, et ce, au Québec comme en région : 19 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 9 % des personnes sans incapacité, 44 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 39 % des personnes sans incapacité et 52 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 68 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

- ***Le tiers des personnes avec incapacité sont à la retraite***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. En Montérégie, 32 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite, 29 % sont en emploi, 21 % tiennent maison, 12 % sont sans emploi et 6 % sont aux études. Ces données sont comparables à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, deux fois moins nombreuses à être en emploi (29 % c. 62 %) et près de quatre fois plus nombreuses à être à la retraite (32 % c. 8 %).

- ***Près de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, les personnes en chômage et les personnes ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 47 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % au Québec), 47 % sont en emploi (c. 43 %) et 6 % sont en chômage⁴ (c. 6 %).

- ***Plus de la moitié des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 43 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 24 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 %). Enfin, plus du tiers des personnes inactives (34 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, plus de la moitié des personnes inactives (57 %) se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Chez les femmes, un taux de pratique d'activités physiques de loisir plus élevé et...***

Dans la région, 70 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (72 % c. 63 %). Cependant, les hommes affichent un taux de pratique similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec (68 % c. 67 %).

Enfin, 32 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine, ce qui est comparable à l'ensemble du Québec (31 %). Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que celles qui ont une incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (39 % c. 32 %).

- ***Un taux plus élevé de pratique d'activités de loisir***

Dans la région, 75 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Encore une fois, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer de telles activités (80 % c. 73 %) alors que les hommes avec incapacité ont un taux de pratique comparable à celui observé dans l'ensemble du Québec (70 % c. 72 %). Les personnes de 15 à 64 ans de la Montérégie sont également un peu plus nombreuses à pratiquer de telles activités que les personnes du même âge dans l'ensemble du Québec (81 % c. 77 %).

CONCLUSION

Les données rapportées dans ce portrait statistique de la Montérégie montrent que la prévalence des incapacités y est plus élevée, surtout chez les aînés. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue favorablement de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, on y compte moins de personnes avec incapacité qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui vivent sous le seuil de faible revenu, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire ou encore, qui s'estiment pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. On y retrouve aussi une plus grande proportion de personnes avec incapacité qui bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé. Toutefois, il est essentiel de souligner que ces personnes demeurent défavorisées sur ce plan en comparaison des personnes sans incapacité.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes avec et sans incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation comparable à celle constatée pour l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons qu'en Montérégie, la moitié des personnes ayant une incapacité est inactive sur le marché du travail bien que plus de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est à souligner. D'abord, signalons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, elles affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, elles sont plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail. Cependant, elles se démarquent favorablement des hommes avec incapacité sur certains aspects : elles sont moins nombreuses à se considérer pauvres, à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social et à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. De plus, elles présentent un taux de diplomation plus élevé.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de la Montérégie – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Montérégie – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca